

**Contact :**

Julie Alseda  
01 56 79 20 45  
alseda@cnsd.fr

**14 décembre 2015**

## Elections URPS : le désaveu

Premier syndicat en nombre d'adhérents de toutes les professions libérales, la CNSD a essuyé un sérieux revers lors des élections URPS du 11 décembre 2015, arrivant en 2ème position au niveau national. Victime, comme tous les syndicats signataires conventionnels, d'un fort vote contestataire, elle devra tirer les leçons de ce score.

Le constat est sans appel : en 2010, la CNSD recueillait 51,16 % des suffrages, elle n'en a obtenu que 37,56 % en 2015, à 240 voix du premier. Le mot d'ordre simpliste « Eliminez la CNSD et tous les problèmes se régleront » a fait mouche. Il faut cependant noter que plus de 20.000 praticiens, dont de nombreux adhérents CNSD, ont choisi de s'abstenir (55,6%), donnant ainsi plus de poids au vote contestataire tout en montrant leur résignation face aux évolutions défavorables qui déferlent sur la profession et que la CNSD n'a pas su contrer.

C'est pourtant en premier lieu un rejet des politiques gouvernementales successives que la profession a voulu signifier. Si l'absence de résultats est liée à la situation économique générale, c'est avant tout l'avalanche de lois dogmatiques et de réglementations incohérentes qui a été sanctionnée. Le syndicat majoritaire en a fait les frais.

Si elle reste majoritaire dans 10 régions sur 17 (Aquitaine-Limousin-Poitou Charentes, Bourgogne-Franche Comté, Bretagne, Centre-Val de Loire, Guadeloupe, La Réunion, Languedoc-Roussillon-Midi Pyrénées, Martinique, Normandie et Pays de Loire), la CNSD perd les régions à fort nombre d'électeurs. Cette nouvelle carte reflète la diversité des conditions d'exercice sur le territoire.

Les stratégies ministérielles, consistant à diviser les professions de santé et affaiblir les syndicats forts se révèlent ainsi payantes. Rien de tel qu'une élection pour désunir. Et imposer ensuite ses choix, dans un cadre réglementaire qui, en l'absence d'accords, donne le dernier mot à l'Etat. La loi de modernisation du système de santé de Madame Touraine viendra parachever cette démarche de reprise en main initiée par Madame Bachelot.

La CNSD reste plus que tout convaincue que le système de financement du secteur bucco-dentaire est à bout de souffle, et qu'il est source de dérives et de déviances. Elle continuera à porter sa volonté de réforme dans le respect des aspirations des chirurgiens-dentistes et en répondant aux besoins des patients en matière de santé bucco-dentaire.

Elle devra aussi se remettre en question pour accélérer une restructuration interne indispensable visant à continuer à servir au mieux ses adhérents sans renoncer à défendre et faire avancer la profession.